

Article 2 :

Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes relatives pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau code pénal. Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrements prévus dans l'acte constitutif de la régie.

Article 3 :

Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 ;

Article 4 :

Madame le Maire est chargée de l'application du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et inscrit au registre des arrêtés du Maire dont ampliation sera transmise au comptable public assignataire de la Commune.

Article 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil à Cergy Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

LE COMPTABLE PUBLIC

Fait à Taverny, le 28 mars 2023

Maryline RAKOTOVAO



Le Maire,

Florence PORTELLI

<p>Signature du régisseur titulaire Précédée de la mention « vu pour acceptation »</p> <p>Monsieur ██████████</p>	<p>Signature du mandataire suppléant Précédée de la mention « vu pour acceptation »</p> <p>Monsieur ██████████</p>
<p>Signature du mandataire suppléant Précédée de la mention « vu pour acceptation »</p> <p>Madame ██████████</p>	<p>Signature du mandataire Précédée de la mention « vu pour acceptation »</p> <p>Madame ██████████</p>
<p>Signature du mandataire Précédée de la mention « vu pour acceptation »</p> <p>Madame ██████████</p>	<p>Signature du mandataire Précédée de la mention « vu pour acceptation »</p> <p>Madame ██████████</p>
<p>Signature du mandataire Précédée de la mention « vu pour acceptation »</p> <p>Madame ██████████</p>	<p>Signature du mandataire Précédée de la mention « vu pour acceptation »</p> <p>Madame ██████████</p>
<p>Signature du mandataire Précédée de la mention « vu pour acceptation »</p> <p>Madame ██████████</p>	<p>Signature du mandataire Précédée de la mention « vu pour acceptation »</p> <p>Madame ██████████</p>
<p>Signature du mandataire Précédée de la mention « vu pour acceptation »</p> <p>Madame ██████████</p>	<p>Signature du mandataire Précédée de la mention « vu pour acceptation »</p> <p>Monsieur ██████████</p>